



FICHE DE POSTE

POSTE	DIRECTEUR DES TRAVAUX ET DE L'EXPLOITATION ROUTIÈRE
Rattachement hiérarchique	Direction Générale des Routes

MISSION

Contribue à la définition de la stratégie du Ministère dans le domaine des travaux et de l'exploitation routière et a pour mission de conduire celle-ci à court, moyen et long terme, conformément aux objectifs fixés.

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ATTRIBUTIONS

D'ordre général :

- Planifier, suivre et veiller à la réalisation des objectifs assignés à la Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière (DTER) ;
- Animer ses collaborateurs autour desdits objectifs ;
- Procéder à l'élaboration et à la mise en place des procédures de travail ;
- Gérer et évaluer les compétences en ressources humaines affectées à la DTER conformément aux délégations de signature et de pouvoirs qui lui sont attribuées.

Spécifiques au Poste :

- Elaborer et mettre en œuvre les plans relatifs à l'équipement des routes, aux travaux neufs, à l'adaptation et à la maintenance du réseau routier ;
- Appliquer les systèmes visant la pérennité de la circulation routière ;
- Identifier les besoins du réseau routier en matière de maintenance et d'aménagements visant la sécurité des usagers de la route ;
- Assurer la maintenance permanente du réseau routier, son exploitation et sa viabilité ;
- Collecter, traiter, exploiter et diffuser les données relatives à la circulation routière et à l'état du réseau routier ;
- Doter les usagers de la route de toutes les informations relatives aux conditions de la circulation via les outils d'information.

ENVIRONNEMENT

Interlocuteurs externes

- Les Ministères, les établissements publics, les opérateurs privés, les autorités locales, les centres, les associations professionnelles, etc.

Interlocuteurs internes

- Les directions centrales et territoriales du Ministère.
- L'ensemble du personnel sous sa responsabilité.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

⇒ Formation & Diplôme :

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme **d'Ingénieur d'Etat dans le Domaine de Génie Civil**, et doit justifier d'une **formation en Management**.

⇒ Expériences Professionnelles :

Le candidat doit justifier de :

- Une ancienneté de 10 ans dans l'Administration, ou dans les collectivités locales, ou dans une société (pour les candidats émanant du secteur privé ou d'un établissement public) ;
- Pour les candidats émanant de l'Administration, avoir **exercé une responsabilité au moins au niveau de chef de division ou équivalent dans le domaine du BTP**, pour une période d'au **moins 5 ans**.
- Une parfaite connaissance du fonctionnement de l'Administration et de la gestion des affaires publiques ;

Une expérience (ou d'un savoir reconnu) dans la gestion des grands projets dans le secteur routier ;